



Oneg Chabat

n° 28

« *le Délice du
Chabat* »

La sanctification du nom Divin apporte la délivrance

Rav Falk a rapporté l'histoire d'un Talmid Hakham d'Erets Israël, plutôt démuni, dont le fils tomba gravement malade un Chabbat. Il lui fallait désespérément trouver un médecin et il savait qu'il y en avait un excellent, un Juif non religieux, vivant dans le même pâté de maisons. Le praticien accepta de traiter l'enfant, mais exigea de recevoir un chèque sur-le-champ. « Je n'ai aucune confiance dans les religieux, lui déclara-t-il. Je m'occuperai de votre fils que si vous me donnez immédiatement un chèque de 500 Shekels. »

La Halakha établie clairement que le danger pour la vie humaine prime sur la loi de la Torah, et le père rédigea donc un chèque d'une manière inhabituelle, puis le tendit au médecin. Celui-ci examina le chèque et remarqua qu'il était d'un montant de 1000 Shekels. « Vous m'avez peut-être pas bien entendu, s'exclama-t-il ; Au regard de votre appartement, il ne me semble pas que vous puissiez vous permettre de dépasser le montant de mes honoraires. »

Le Talmid Hakham lui expliqua que pour inscrire 500 Shekels, il devait écrire trois mots : Hamesh Meot Shekel, alors que 1000 Shekels ne nécessitaient que deux mots : Eleph Shekels. Afin de minimiser sa profanation du Chabbath, il était prêt à doubler le montant des honoraires. Le médecin fut stupéfait. Il n'avait jamais rien vu de semblable dans toute sa vie : un pauvre payant 500 Shekel supplémentaires pour pouvoir écrire un mot de moins le Chabbath ! Il rendit à l'homme la monnaie de 500 Shekels et

rapporta le chèque chez lui pour le montrer à sa femme. Après Chabbat, il retourna chez son voisin religieux pour lui dire : « J'ai été si ému par votre geste d'aujourd'hui que j'ai décidé d'en apprendre davantage sur le Chabbath et le Judaïsme. » Le Rav se mit à étudier avec lui et le médecin finit par faire Téchouva.

Si nous menons notre existence selon le modèle préconisé par Hachem, nous sanctifierons son nom, et ensuite Il nous enverra l'aide et la délivrance dont nous avons besoin. *(Retranscrit par Rav Yonathan Boccara, tiré du livre "Une Emouna Vivante")*

Brit Mila qui tombe Chabat

D'après notre Grand Maître

Rabénou Ovadya Yossefzal Yabia Omer 10

La brit-mila est une très grande mitsva à propos de laquelle les Sages enseignent que D'IEU effectua treize alliances sur cette mitsva. Les Sages nous enseignent encore qu'une circoncision qui tombe Chabat celle-ci repousse donc Chabat et en ce jour on effectuera cette grande mitsva, et ce même si la circoncision en elle-même nécessite la transgression du Chabat (c'est-à-dire l'acte de la mila en lui-même est une transgression du Chabat, couper la chair, faire couler du sang sont interdits le jour de Chabat, cependant dans le cadre de la mitsva de la mila la chose est différente puisque cette mitsva prime sur le Chabat). La question a été soulevée de savoir si une mila tombe Chabat mais que ceci va entraîner que certaines personnes vont enfreindre le Chabat parce qu'elles sont de la famille et qu'elles sont loin

Oneg Chabat

d'après Rav I.E. Weintraub zal Raza Déchabat

de la pratique du Chabat. On sait qu'elles vont téléphoner et prendre la voiture pour assister à l'évènement ; doit-on maintenir de circoncire en ce jour ou bien doit-on repousser la brit-mila au dimanche ?

Rav Wozner zal est d'avis qu'en aucun cas on fera la mila le jour de Chabat mais on la repoussera au dimanche et ce afin d'éviter que certaines personnes enfreignent le Chabat, voilà que si on a oublié le couteau de la mila on ne pourra pas le transporter le jour de Chabat et on repoussera la mila au lendemain, à fortiori que si l'évènement entraîne des transgressions du Chabat qui ne sont pas liées à la mila qu'il faudra la repousser.

Selon Rav Moché Feinstein zal il ne faudra pas rapporter la circoncision à dimanche mais la maintenir en son jour même si c'est Chabat et même si, malheureusement cela entraîne que certaines personnes transgressent le Chabat, car la transgression n'est pas liée à la mitsva de la mila. Opinion soutenue par Rav Weldinberg zal.

Toutefois si les Rabanim de la ville constatent qu'il y a trop de transgression du Chabat liée aux circoncisions qui s'y déroulent, ils ont le droit occasionnellement de repousser les circoncisions du Chabat au dimanche !

(ps : toute la discussion est ici liée au fait qu'en soit la mitsva de la mila repousse Chabat, mais du fait que certains participants vont enfreindre le Chabat il est question de savoir si on la maintient en ce jour ou si on la repousse au lendemain. Que dire d'autres manifestations qui n'ont pas le devoir de se dérouler en ce jour qui conduisent à l'infraction du Chabat ? Telle une bar-mitsva ! Combien de transgressions au Chabat pour faire pénétrer un enfant dans l'âge adulte décidé par la Tora ? Quelle image montre-t-on au bar mitsva ? Ce jour même où il met en route son attachement aux valeurs et aux commandements de la Tora on lui fait transgresser Chabat ? Même problème pour les "azguir" organisés le jour de Chabat qui entraînent la transgression de Chabat. Quel mérite à le défunt qu'on vient ici rappeler sa mémoire et prier pour lui si cela entraîne la transgression du Chabat ?! De toute évidence il faut encourager les gens éloignés de la Tora à revenir vers le droit chemin, mais est-ce en enfreignant le Saint et Grand jour de Chabat que cela est plausible ???...)

Le jour de Chabat D'IEU n'a rien créé. En ce jour on prend conscience de la création des six jours précédents. Chabat c'est un retour à l'origine, à l'élément qui a précédé les six jours de la création. Béréchit Bara – qu'on traduit par "au commencement D'IEU créa" se traduit par "Béh'oukméta" selon le Targoum Yérouchalmi. Ce mot enregistre l'origine de la création qui est la Sagesse divine. Durant les six jours de la création l'homme peut agir avec son libre-arbitre dans l'univers de l'action. Alors que pour Chabat là où le monde rejoint l'origine de tout être, en ce lieu il n'y a pas de place au libre arbitre puisque tout est divin. Chabat c'est tout illimité puisque rattaché à l'origine divine. Il en est ainsi dans la bonté divine déversée en ce jour puisqu'on est à la source et là il n'y a pas de limite. Les six jours de la création c'est par excellence la limitation de l'existence puisque comme toute action a pour effet de délimiter son œuvre. Alors que Chabat c'est l'existence dans la non action donc dans l'illimité ! Le plaisir de Chabat – Oneg Chabat c'est sortir des limites et se diriger vers un monde sans fin puisqu'on se rattache au divin qui est éternel dans l'action le temps et la bonté. *(ps : Chabat c'est être capable de sortir d'un univers cloisonné. Ne rien faire ce n'est pas une prison c'est au contraire prendre conscience que l'action par définition limitée n'a pas de place dans un univers sans fin. Travailler Chabat c'est refuser la liberté absolue. Le travail rend libre est un leurre destructeur. Si de toute évidence il "faut" travailler, il est tout aussi majeur de s'arrêter de travailler pour se libérer, vivre dans la liberté, dans l'infini. Nous nous trouvons dans le monde de l'action mais celle-ci nécessite un jour de prise de conscience qu'on existe au-delà de ce qu'on fait...)*

Horaires Chabat Kodech Nice 5777/2017

Vendredi 16 juin-22 sivan

Entrée de Chabat 20h00

pour les Séfaradim il est impératif de réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer les lumières de Chabat. De même seule la mère allumera avec bénédictions

Samedi 17 juin-23 sivan

Sortie de Chabat 22h10, Rabénou Tam 22h47